

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 avril 2026 à 18h00 à Nyons**

Le Conseil communautaire, convoqué le 17 avril 2026 par le Président, M. Sébastien BERNARD, s'est réuni en session ordinaire au siège de la CCBDP à Nyons

Secrétaire de séance : Monsieur Cédric CHAMPEAU

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 85

Etaient présents : 72 (dont 4 suppléants)

Blandine ALVAREZ, Martine BERGER-SABATIER, Sébastien BERNARD, Coralie BIOUSSE, Monique BOTTINI, Jean-Claude BRUS, Claude CHAMBON, Cédric CHAMPEAU, Pascal CIRER-METHEL, Rémy CLEMENT, Denis CONIL, Stéphanie CORNUD, Thierry DESSALES, Jean-François DEYDIER, Laurent DONZET, Sébastien DUPOUX, Joachim DUSAUGEY, Justine EFFANTIN DIT TOUSSAINT, Bruno EYSSERIC, José FERNANDES, Annie FEUILLAS, Alain FRACHINOUS, Jean GARCIA, Sylvie GARNERO, Patricia GIELLY, Didier GILLET, Isabelle GIRARD, Didier GIREN, Claudine GOURDON, Yoann GRONCHI, Marc HAMARD, Guillaume HONVAULT, Fabien JOLIVET, Bruno JOVE, Frédéric JULLIEN, Francis KORNPROBST, Pascal LANTHEAUME, Amélie LEBRE, Philippe LEDESERT, Estelle LIELY, Emilien LIEVAUX, Aurélie LOUPIAS, Eric LYOBARD, Nadia MACIPE, Clotilde MAZZA DOS SANTOS, Franck MILLET, Jennifer MOURRE, Alain NICOLAS, Jean-Louis NICOLAS, Jacques NIVON, Jean-Louis PASCAL, Quentin PELOUX, Alexandre PENIGAUT, Jean-Luc PERNET, Roland PEYRON, Alan PUSTOCH, Mireille QUARLIN, Pascale ROCHAS, Christelle RUYSSCHAERT, Odile TACUSSEL, Christian TEULADE, Pierre TOMCZAK, Michel TREMORI, Gérard TRUPHEMUS, Christine VALLIER, Monique VEYRIER, Roger VIARSAC, Julien WEINREICH, Patrick MEGE (suppléant), Francis BOMPARD (suppléant), David TRUPHEMUS (suppléant), Michel FAYANT (suppléant)

Etaient absents ou excusés : 16

Gines ACHAT, Olivier SARRAT, Juliette HAIM, Jean-Michel LAGET, Jérôme BOMPARD, Christian IMBERT, Brigitte DUC, David MORIN, Géraud BONTOUX, Patricia NORMAND, Odile PILOZ, Gilles RAVOUX, Alain MONGE, Gilbert MORIN, Marie FLOQUET, Olivier ROQUE D'ORBCASTEL

Excusés ayant donné procuration : 13

Christian THIRIOT (donne procuration à Christelle RUYSSCHAERT), Sébastien ROUSTAN (donne procuration à Sylvie GARNERO), André MATHIEU (donne procuration à Eric LYOBARD), Lionel ESTEVE (donne procuration à Claudine GOURDON), Christian CARRERE (donne procuration à Roger VIARSAC), Jean-Luc GREGOIRE (donne procuration à Martine BERGER-SABATIER), Caroline LAMY (donne procuration à Joachim DUSAUGEY), Olivier SALIN (donne procuration à José FERNANDES), Xavier THIERRY (donne procuration à Roland PEYRON), Fabienne BARBANSON (donne procuration à Pascale ROCHAS), Marie-Noëlle ARMAND (donne procuration à Jean-Louis NICOLAS), Sylvain AUREL (donne procuration à Pascal CIRER-METHEL), Philippe CAHN (donne procuration à Philippe LEDESERT)

Adm. Générale – Finances & Marchés Publics - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteur : Sébastien BERNARD

Administration Générale

2026-061 Fixation des indemnités du Président et des Vice-Présidents

Vu les articles L.5211-12, R.5211-4 et R.5214-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil communautaire en date du 15 avril 2026 ;

Constatant l'élection du président et de 15 vice-présidents ;

Vu les arrêtés en date du 30 avril 2026 portant délégation de fonctions aux 15 vice-présidents ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi ;

Considérant que pour un EPCI de 20 000 à 49 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité du président en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 67.50 % ;

Considérant que pour un EPCI de 20 000 à 49 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un vice-président en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 24.73 % ;

Elus	Taux en % de l'IB terminal de la fonction publique	Indemnité brute au 16/04/2026
Président	67.50	33 295.25 €
Vice-Président	24.73	182 975.85 €
Montant de l'enveloppe mensuelle (1 Président et 15 Vice-Présidents)		18 022.55 €
Enveloppe annuelle		216 270 €

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et procédé au vote décide

POUR : 70

CONTRE : 13

ABSTENTION : 2

DE FIXER le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Président, au taux de 67,50 % de l'indice brut 1027 ;

DE FIXER le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des 15 Vice-Présidents, au taux de 24,73 % de l'indice brut 1027 ;

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget de la Communauté de communes ;

DE DECIDER que ces indemnités seront dues à compter du 1^{er} mai 2026.

Le Secrétaire de séance,
Cédric CHAMPEAU

Le Président,
Sébastien BERNARD

Transmission en préfecture le : 30/04/2026

Mise en ligne le : 30/04/2026

Ampliation :

